Délibération du Conseil Municipal

D.2023 - 14 ACTE: 7.10.1

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-trois et le 15 février à 20h, le Conseil Municipal de Lauzerte s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François Le Moing.

Etaient présents: MMES DENIS, LARONDE,

MRS BAÏADA, BERTHAUX, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations: Mme Basso-Guichard a Mme Denis / Mme Bourcier a M. Zulian

MME MAZILLE A M. LE MOING / M. CAM A M. BERTHAUX

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. BADOC, MMES GAUCHET ET NEGRE

Secrétaire: MME DENIS DOMINIQUE

Date de la convocation: 10/02/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 12

❖ OBJET: TARIFS PRESTATIONS BUDGET ANIMATIONS - COMMUNICATION

Vu la délibération D2020.11.18-07 du 18 novembre 2020, créant un budget annexe animations – communications.

Vu la décision DC2021-07 du 20 Juillet 2021 portant création d'une régie de recette au service animations – communication.

Dans le cadre du budget Animations–Communication, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de pouvoir vendre des articles touristiques aux usagers ainsi que la proposition de tarif correspondant.

L'encaissement de ces recettes se fera principalement par la régie de recettes du budget Animations-Communication.

Article en vente	Tarifs
☐ Fève de Lauzerte / Maison Bauhaire	☐ 2 € / prix unitaire

Monsieur le Maire demande au conseil de valider cette proposition d'article mis à la vente et le tarif y afférent.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE : de valider la liste ci-dessus de prestations et les tarifs y afférents.
- **DIT** : que les recettes seront affectées au Budget Animations Communication
- **CHARGE**: Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

e Maire,